

## AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/21/0308 du 8 juin 2021 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un centre culturel à Hupperdange au nom et pour compte de l'Administration Communale de Clervaux.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 21 juin 2021

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER